

**NUMEROTAGE
ARRETE N°2023/054**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-28,

Vu le Code de la Route,

Vu le Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles.

Considérant l'arrêté 18/265 du permis de construire, pour la construction de 115 logements, sous la référence n° PC 093 074 18 C 0002, délivrée le 24 juillet 2018 à Edifipierre Ile de France,

Considérant le plan de masse et la demande de numérotage en date du 25 janvier 2023 par Edifipierre Ile de France,

Considérant qu'il importe de donner un numéro de voirie au bâtiment D, afin d'éviter toutes confusions.



Article 1 :

Le numérotage des parcelles est fixé comme suit :

BATIEMENT	NUMEROTAGE
D	8 avenue du Général de Gaulle

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux intéressés à savoir :

- Le Centre des Impôts Fonciers
- La Préfecture
- La Poste
- Les pompiers
- La Police Municipale de Vaujours
- La Police Nationale
- Débitex
- Le propriétaire
- Orange

A Vaujours, le 13 février 2023

Le Maire,




Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

